

LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

AFFICHAGE

ÉVALUATION DU MAINTIEN

Délai prescrit par la Loi : 31 décembre 2025

Effectuée conjointement avec le Syndicat des employées et employés de l'Université Laval (SEUL)

Personnes salariées représentées par le Syndicat des employées et employés de l'Université Laval (SEUL)

Date de l'affichage : 9 mars 2026

Obligations de l'employeur

Les personnes qui occupent un emploi dans une catégorie d'emplois à prédominance féminine et qui accomplissent un travail différent, mais de valeur équivalente à celui d'une ou de plusieurs catégories d'emplois à prédominance masculine présentes dans l'entreprise doivent recevoir la même rémunération.

Pour ce faire, la Loi sur l'équité salariale exige qu'un exercice initial d'équité salariale soit réalisé et qu'ensuite, une évaluation du maintien de l'équité salariale soit effectuée tous les cinq ans. Chacune des évaluations du maintien est autonome et distincte de l'obligation précédente.

Cette évaluation du maintien est effectuée afin d'identifier si des événements survenus dans l'entreprise depuis l'obligation précédente ont créé des écarts salariaux entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et les catégories d'emplois à prédominance masculine équivalentes et, le cas échéant, de déterminer les ajustements requis. Cette évaluation consiste à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine dans l'entreprise reçoivent toujours une rémunération au moins égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine de même valeur ou de valeur équivalente qui s'y retrouvent.

Ce sont les résultats de cette évaluation qui sont présentés dans cet affichage. Il est donc important que vous en preniez connaissance. Si vous avez des questions ou des commentaires, consultez la section « **Droits** » à la fin de cet affichage.

Comme le permet la Loi, l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été effectuée conjointement par l'association accréditée et l'employeur. Les membres du comité conjoint sont :

Nom	Partie représentée
Carole Carbonneau	Partie syndicale
Francine Girard	Partie syndicale
Lyne-Mélanie Martel	Partie syndicale
Audrey Paquet	Partie patronale
Marie-Lisanne Martin	Partie patronale
Mylène Custeau-Boisclair	Partie patronale

Les données utilisées pour l'évaluation du maintien sont celles du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Sommaire de la démarche retenue pour l'évaluation du maintien

Description de la démarche suivie pour évaluer le maintien de l'équité salariale. Le Comité a fait :

- La recension de la liste des évènements pouvant avoir un impact sur le maintien de l'équité salariale, notamment la création, la modification ou l'abolition de catégories d'emplois ;
- La mise à jour des catégories d'emplois ;
- La détermination de la prédominance sexuelle des nouvelles catégories d'emplois créées ;
- L'estimation des écarts salariaux avec la méthode individuelle, et ce, pour chacune des catégories d'emplois à prédominance féminine.

Résultats de l'évaluation

Aucun évènement n'a affecté l'équité salariale depuis la dernière évaluation du maintien.

Les résultats des travaux de l'évaluation du maintien sont présentés dans la section « Annexes », à la fin du présent document.

Droits

À titre de personne salariée, vous avez 60 jours à compter du premier jour de cet affichage pour demander des renseignements additionnels ou faire des observations. Pour ce faire, vous devez les transmettre par écrit au plus tard le **7 mai 2026**, à :

equite.salariale@vrrh.ulaval.ca

seul@seul.ulaval.ca

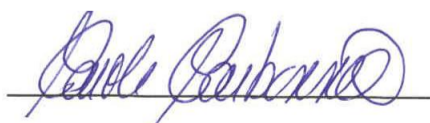
Un nouvel affichage suivra dans un délai de 30 jours suivant le 60^e jour de cet affichage, soit au plus tard le **6 juin 2026**.

Ce nouvel affichage doit être daté et inclure un sommaire des renseignements additionnels demandés ou des observations présentées, ainsi que des moyens mis en place pour y répondre. Si aucun renseignement n'a été demandé ou aucune observation n'a été présentée, l'affichage doit l'indiquer. Le nouvel affichage précisera les modifications apportées, s'il y a lieu, ou indiquera qu'aucune modification n'est nécessaire. Finalement, il présentera les recours prévus par la Loi concernant cette évaluation du maintien de l'équité salariale.

Signature de la personne représentant l'employeur :



Signature de la personne représentant l'association accréditée :



ANNEXES

Résultats de l'évaluation du maintien – Description des événements

Le tableau ci-dessous présente la liste des événements qui ont été recensés et qui auraient pu avoir un impact sur l'équité salariale dans l'entreprise ainsi que leur date de survenance.

Description des événements survenus dans l'entreprise

Date de début	Date de fin, le cas échéant	Titre de l'événement	Description de l'événement
2021-04-05	s.o	Indexation/augmentation des échelles salariales	Indexation des échelles salariales de 2%
2022-04-04	s.o	Indexation/augmentation des échelles salariales	Indexation des échelles salariales de 2%
2023-04-03	s.o	Indexation/augmentation des échelles salariales	Augmentation de 1,55\$ par échelon et ajout d'un échelon dans l'ensemble de structure salariale
2024-04-01	s.o	Indexation/augmentation des échelles salariales	Indexation des échelles salariales de 2%
2025-01-06	s.o	Indexation/augmentation des échelles salariales	Indexation des échelles salariales de 0.5%
2025-03-31	s.o	Indexation/augmentation des échelles salariales	Ajustement salariale variée selon classe et échelon avec une augmentation moyenne de 3%.
2022-01-31	s.o	Réévaluation d'une fonction	Réévaluation de la fonction d'Agent/e de gestion des études qui passe de la classe 11 à 12.
2022-05-02	s.o	Création d'une fonction	Création de la fonction Agent/e aux infrastructures de télécommunications et des centres de données faisant suite à l'abolition de la fonction d'Installatrice/installateur d'équipement de télécommunication.
2024-04-30	s.o	Réévaluation d'une fonction	Réévaluation de la fonction de Magasinier/e qui passe de la classe 8 à 9.
2021-01-01 (réévalué en 2022 rétroactivement à 2017-03-30)	s.o	Réévaluation d'une fonction	Réévaluation de la fonction de Technicien/ne à la production audiovisuelle qui passe de la classe 14 à 15.
2022-05-02	s.o	Création d'une fonction	Création de la fonction de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv. 1.
2022-05-02	s.o	Création d'une fonction	Création de la fonction de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv. 2.
2022-05-02	s.o	Création d'une fonction	Création de la fonction de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv. 3.

2022-12-20	s.o	Création d'une fonction	Création de la fonction Préposé/e à la reprographie faisant suite à l'abolition de la fonction Préposé/e à l'impression.
2022-05-01	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction d'Installatrice/installateur d'équipement de télécommunication faisant suite à la création de la fonction d'Agent/e aux infrastructures de télécommunications et des centres de données.
2022-05-01	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction d'Agent/e de soutien informatique faisant suite à la création des fonctions de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv.1, Niv.2 et Niv.3
2022-05-01	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction de Technicien/ne en informatique faisant suite à la création des fonctions de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv.1, Niv.2 et Niv.3.
2022-05-01	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction de Technicien/ne responsable en informatique faisant suite à la création des fonctions de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv.1, Niv.2 et Niv.3.
2022-05-01	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction de Technicien/ne en développement de système faisant suite à la création des fonctions de Technicien/ne en ressources informatiques - Niv.1, Niv.2 et Niv.3.
2022-12-19	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction de Préposé/e à l'impression faisant suite à la création des fonctions de Préposé/e à la reprographie.
2023-05-01	s.o	Intégration d'une unité externe à l'Université Laval	Intégration de la Fondation de l'Université Laval (FUL) au sein de l'Université Laval qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de salariés dans certaines fonctions du SEUL.
2022-05-19	s.o	Création ou Fusion d'unités ou de services	Création de "Services Campus", à la suite de la fusion du "Bureau des événements campus" et du "Service de reproduction" ainsi que de l'intégration des activités liées à la gestion du stationnement.
2022-05-01	s.o	Création ou Fusion d'unités ou de services	Fusion des unités "Service de placement" et "Direction générale de la formation continue" afin de créer l'unité "Service de développement professionnel".
2024-10-10	s.o	Modification d'un titre de fonction	Modification du titre de la fonction de Technicien/ne dentaire conformément aux exigences de l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires pour le titre de Technicien/ne prothèse appareil dentaire.

2025-05-01	s.o	Création ou Fusion d'unités ou de services	Transfert de l'équipe des incendies d'assistants/es technique en sécurité incendie et des technicien/nés prévention des incendies du Service de sécurité et prévention vers le Service des immeubles.
2025-02-27	s.o	Abolition d'une fonction	Abolition de la fonction de Pupitreuse/Pupitreux, fonction non-utilisée depuis plusieurs années.
2024-03-27	s.o	Réévaluation d'une fonction	Réévaluation de la fonction Technicien/ne en documentation qui a eu pour effet de modifier le pointage de la fonction sans changer la classification.

Liste des catégories d'emplois et prédominance sexuelle pour la période entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2025

Catégories d'emplois	Prédominance	Observations
Agent/e à l'accueil et à l'information	F	
Agent/e comptable	F	
Agent/e de bureau	F	
Agent/e de gestion des études	F	
Agent/e infra télé centre don.	M	Nouvelle fonction, anciennement Installateur équip. Télécom.
Agent/e de secrétariat	F	
Agent/e de sécurité et de prévention	M	
Agent/e de soutien informatique	M	Fonction abolie
Aide de laboratoire	N	
Aide-général/e	M	
Aide-technique	M	
Animalière/Animalier	M	
Apparitrice/Appariteur	M	
Assistant/e dentaire	F	
Assistant/e dentaire en implantologie	F	
Assistant/e technique aux communications	M	
Assistant/e technique en dessin appliqué aux bâtiments	M	
Assistant/e technique en pharmacie	F	
Assistant/e technique en sécurité incendie	M	
Pupitreure /pupitreur	N	Fonction abolie
Chauffeuse, chauffeur-manutentionnaire	M	
Commis à l'accueil et à l'information	F	
Commis à la documentation et aux équipements	N	
Commis à la recherche de renseignements	N	
Commis à la saisie d'information	F	
Commis aux fichiers informatisés	F	
Commis-comptable	F	
Commis-réceptionniste	F	
Électricienne/Électricien	M	
Ferblantière-soudeuse/Ferblantier-soudeur	M	
Installatrice/installateur d'équipement de télécommunication	M	Fonction abolie

Jardinière/Jardinier	N	
Magasinière/Magasinier	M	
Maître-serrurière/Maître-serrurier	M	
Manoeuvre-chauffeure/Manoeuvre-chauffeur	M	
Mécanicienne/Mécanicien	M	
Mécanicienne/Mécanicien de machines fixes 2e classe	M	
Mécanicienne/Mécanicien en tuyauterie (plomberie-chauffage)	M	
Mécanicienne-machiniste/Mécanicien-machiniste	M	
Mécanicienne-machiniste/Mécanicien-machiniste en travaux d'enseignement et de recherche	M	
Opératrice/Opérateur de machinerie	M	
Ouvrière certifiée d'entretien/Ouvrier certifié d'entretien	M	
Ouvrière horticole et de voirie/Ouvrier horticole et de voirie	M	
Préposé/e à l'entretien général	M	
Préposé/e à l'entretien ménager	M	
Préposé/e à l'expédition et à la réception	M	
Préposé/e à l'impression	F	Fonction abolie
Préposé/e au prêt et à l'entretien d'équipements	N	
Préposé/e aux installations et équipements sportifs	M	
Préposé/e reprographie	F	Nouvelle fonction, anciennement Préposé/e impression
Préposé/e aux soins des animaux	F	
Relieuse/Relieur	N	
Répartitrice/répartiteur à la centrale de traitement des appels d'urgence	M	
Secrétaire	F	
Secrétaire à l'édition	F	
Secrétaire de gestion	F	
Technicien/ne à la production audio-visuelle	M	
Technicien/ne d'ascenseur	M	
Technicien/ne dentaire	F	Fonction abolie, changement de nom pour techn. prothèses et appareils dentaires
Technicien/ne en administration	F	
Technicien/ne en arts graphiques	N	
Technicien/ne en dessin appliqué aux bâtiments	M	
Technicien/ne en développement de système	M	Fonction abolie
Technicien/ne en documentation	F	

Technicien/ne en électrotechnique	M	
Technicien/ne en géomatique	N	
Technicien/ne en hygiène dentaire	F	
Technicien/ne ress. informatique Niv.1	M	Nouvelle fonction
Technicien/ne ress. informatique Niv.2	M	Nouvelle fonction
Technicien/ne ress. informatique Niv.3	M	Nouvelle fonction
Technicien/ne en informatique	M	Fonction abolie
Technicien/ne en informatique industrielle	M	
Technicien/ne en mécanique du bâtiment	M	
Technicien/ne en opération forestière	M	
Technicien/ne en prévention des incendies	N	
Technicien/ne en santé animale	F	
Technicien/ne en thanatopraxie	N	
Technicien/ne en transport d'énergie électrique	M	
Technicien/ne en prothèses et appareils dentaires	F	Nouvelle fonction, anciennement Techn. dentaire
Technicien/ne en travaux d'enseignement et de recherche	N	
Technicien/ne responsable en informatique	M	Fonction abolie
Technicienne experte/Technicien expert	M	
Technicienne ou technicien en photographie	M	

F : Féminin
M : Masculin
N : Neutre